

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL
DU S.M.A.E.P. de la BRIE BOISEE
DU LUNDI 03 OCTOBRE 2022 à 17 H 30**

L'an deux mil vingt-deux, le trois octobre à dix-sept heures trente minutes, les membres du Comité SYNDICAL MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA BRIE BOISEE se sont réunis en session ordinaire à la Mairie de NEUFMOUTIERS-EN-BRIE, après convocation légale du 26 septembre 2022, sous la Présidence de M. Michel BAZERBES, Président.

Membres présents :

Titulaires : Michel BAZERBES, Fernand VERDELLET, Guy BRANET, Ludovic POUILLOT, Alexandra CHEVALIER, Christian COQUELET, Serge FONSECA

Absence : Jean-Pierre SIVADIER

Procuration : /

Secrétaire de séance : M. Christian COQUELET

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 28/03/2022
- Approbation du Marché de travaux pour la réhabilitation du Forage des Justices

Questions diverses :

- Point sur les subventions aux travaux de réhabilitation du Forage

M. le Président ouvre la séance à 17h40.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 MARS 2022

Le Président met à l'approbation le compte-rendu de la réunion du 28 mars 2022 qui n'appelle aucune modification. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1 - **N° 12/2022**

OBJET : APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DU FORAGE DES JUSTICES : DESIGNATION DE L'ENTREPRISE

M. le Président expose :

VU le lancement de l'étude de faisabilité pour la réhabilitation ou le remplacement du forage des Justices par un ouvrage neuf par délibération du 28 février 2020.

VU l'approbation de la mission d'assistance à maître d'œuvre pour la réhabilitation du forage des Justices ou la création d'un nouveau forage par délibération du 10 février 2021.

VU le lancement des demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et des Services du DEPARTEMENT de Seine-et-Marne par délibération du 2 avril 2021.

VU le résultat de l'analyse du dossier par la Maîtrise d'œuvre favorable à la solution de la réhabilitation et l'approbation, lors de la séance du 28 mars 2022, des membres présents pour cette option au vu de la rapidité de l'exécution et son moindre coût proposée par la Société SADE,

CONSIDERANT que le forage des Justices a été réalisé en 1980 par la société MONTAVON qui, par la suite, a été rachetée par la SADE, cette dernière a pu répondre très rapidement aux demandes avec à l'appui les arriérés d'archives.

Au vu de ce qui précède, M. le Président confirme que conformément à la réunion du 28 mars 2022, la validation de l'attribution du marché simplifié à la SOCIETE SADE CGTH pour un montant de 67.750 € H.T. / 81.300 € TTC a été signée en date du 09 septembre 2022,

Après délibération, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'attribution du marché simplifié à la Société SADE CGTH pour un montant de 67.750 € H.T. / 81.300 € TTC,
- AUTORISE M. le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et entreprendre toutes les démarches s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les subventions aux travaux de réhabilitation du Forage

M. le Président informe que le Département 77 ainsi que l'Agence de l'Eau Seine Normandie ont validé la complétude des dossiers de demande de subvention et donné l'autorisation de démarrer les travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

Le Président
Michel BAZERBES

COMITE SYNDICAL DU 03 OCTOBRE 2022

EMARGEMENT

NOMS	PRENOMS	POUVOIRS	SIGNATURES
<i>TITULAIRES</i>			
BAZERBES	Michel		
VERDELLET	Fernand		
BRANET	Guy		
SIVADIER	Jean-Pierre	Absent	
POUILLOT	Ludovic		
CHEVALIER	Alexandra		
FONSECA	Serge		
COQUELET	Christian		
<i>SUPPLEANTS</i>			
VICTORIEN DIT RICHARD	Olivier		
IMBERT	Philippe		
RADE	Jacques		
BAPTIST	Philippe		
BARBAUX	Laurence		
BOURDDELAT	Yohan		
BORG	Daniel		
FOUQUET	Laeticia		
<i>EXTERIEUR</i>			